



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : VAUDELIN Gilles
Téléphone : 04 75 41 84 66
Mail : g.vaudelin@inao.gouv.fr

Monsieur Le Maire
Mairie de Peyraud
1 rue de la Mairie

V/Réf :
Affaire suivie par :

07340 PEYRAUD

N/Réf : LB/GV 2023-52 L.

Objet : révision du PLU
Commune de Peyraud

Valence, le 23 août 2023

Monsieur Le Maire,

Par courrier reçu le 24 juillet 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, l'arrêt du projet de révision générale du PLU sur la commune de Peyraud.

La commune de Peyraud est située dans les aires géographiques des AOC/AOP "Côtes du Rhône", "Saint-Joseph", "Picodon".

Elle appartient également aux aires de production des IG/IGP "Eau-de-vie de vin des Côtes-du-Rhône ou Fine des Côtes-du-Rhône", "Marc des Côtes du Rhône ou Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône", "Volailles de la Drôme", "Saucisson de l'Ardèche", "Poulet de l'Ardèche ou Chapon de l'Ardèche", "Pintade de l'Ardèche", "Comtés Rhodaniens", "Méditerranée", "Ardèche", "Collines Rhodaniennes".

La filière viticole représente plus de 48 ha de vignes plantés revendiqués en AOP (74%) et en IGP (23%) par 23 exploitants (tous n'ayant pas leur siège d'exploitation sur la commune).
On recense également sur la commune près de 9 ha en agriculture biologique pour 5 exploitations.

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

- ✚ Le rapport de présentation :
 - ✓ Identifie bien les SIQO présents sur la commune,
 - ✓ Fait état d'une commune très agricole et très boisée, agriculture axée autour de l'arboriculture, de la viticulture et du maraichage,
 - ✓ Affiche une consommation foncière entre 2000 et 2019 d'environ 3 ha (hors carrière) et une prévision pour le prochain PLU d'environ 1 ha ce qui reste conforme aux objectifs de diminution de moitié de la consommation antérieure,

- ✚ Le PADD inscrit dans ses objectifs notamment la volonté de :
 - ✓ Maitriser la croissance démographique et adapter l'offre en logements
 - ✓ Contenir l'urbanisation dans les hameaux
 - ✓ Réduire la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain.
 - ✓ Favoriser la dynamique agricole.

- ✚ Le règlement graphique et les Orientations d'Aménagement et de Programmation traduisent globalement les objectifs du PADD.

A noter cependant que le verger en zone N enclavé dans la zone UBe (parcelles AE 29-30-31-32-39-41-42-50-51-52) pourrait bénéficier de la même protection Nv que celui juste en dessous ; il s'agit d'un verger déclaré à la PAC à préserver également.

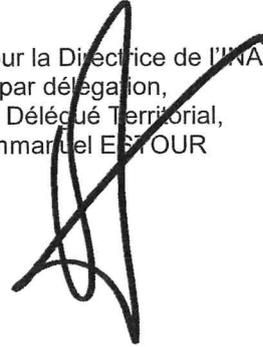
INAO Délégation Territoriale Sud-Est

Z.I. des Auréats 17 rue Jacquard
26000 VALENCE
04 75 41 06 37
inao-valence@inao.gouv.fr
www.inao.gouv.fr

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'impact négatif ni sur les IGP ni sur les AOC/AOP concernées (préservation des vignes et des parcelles classées en AOP Saint-Joseph et Côtes du Rhône).

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
Le Délégué Territorial,
Emmanuel ESTOUR



Copie : DDT Ardèche - service urbanisme-2 place Simone Veil-BP 613-07006 PRIVAS Cedex

INAO Délégation Territoriale Sud-Est

Z.I. des Auréats 17 rue Jacquard
26000 VALENCE
04 75 41 06 37
inao-valence@inao.gouv.fr
www.inao.gouv.fr